



CONCEPT DE FORMATION EN DERMATOLOGIE ET VENEREOLOGIE AU CHUV

OBJET

Le Service de Dermatologie et Vénérologie est reconnu comme centre de formation A en dermatologie et vénéréologie pour la FMH. La formation doit permettre au candidat d'acquérir les connaissances spéciales, les outils conceptuels et méthodologiques, l'expérience clinique pratique et les compétences intellectuelles et éthiques nécessaires pour exercer une activité de responsable dans le domaine de la dermatologie et vénéréologie.

Le Service de Dermatologie et Vénérologie dispose de 10 places d'assistants (à plein temps). Neuf postes sont réservés à des postes de formation en dermatologie et un poste au minimum est réservé pour un médecin généraliste pour une période de 6 mois (tournus généraliste).

La formation comporte des tournus planifiés dans les différentes unités et consultations du service :

- Unité d'hospitalisation (au moins 6 mois)
- Consultation ambulatoire générale et consultation dermatologique d'urgence (au moins 12 mois)
- Unité interventionnelle (au moins 6 mois)
- Tournus d'immuno-dermatologie et allergologie (au moins 6 mois)
- Tournus en dermato-oncologie (au moins 6 mois)
- Tournus en histopathologie (au moins 6 mois)
- Tournus en dermatologie pédiatrique (au moins 6 mois)

En outre, un tournus dans le laboratoire de mycologie est prévu (au moins 6 mois).

La formation englobe le colloque clinique du service avec confrontation anatomo-clinique (½ h/jour), les colloques interdisciplinaires, le book club et journal club (1 h/semaine), le petit colloque (1h/semaine), le grand colloque de dermatologie (4h tous les 2 mois), formations extérieures, congrès (au minimum 5 jours par année).



RESPONSABILITÉS

La formation en dermatologie est placée sous la responsabilité du Médecin Chef de Service qui est porteur du titre de spécialiste FMH en dermatologie et vénéréologie et est en charge de l'activité clinique, de l'enseignement et des projets de recherches dans ce domaine. Il partage cette responsabilité avec les médecins cadres respectifs des Unités cliniques à qui s'ajoutent les chefs de clinique et les médecins agréés à plein temps ou à temps partiel.

Tous ces médecins sont porteurs d'un titre FMH en dermatologie et vénéréologie.

Au 01.01.2015, ces médecins sont les suivants :

• Pr Gilliet M.	Médecin Chef de Service	Responsable de l'établissement de formation
• Pr Hohl D.	Médecin Chef	Responsable dermatopathologie Remplaçant du Chef de service
• PD Conrad C.	Médecin adjoint	Responsable policlinique
• PD Christen S.	Médecin associée	Responsable dermatologie pédiatrique
• PD Gaide O.	Médecin associé	Responsable unité interventionnelle et dermato-oncologie
• Dr Clayton H..	Chef de Clinique	Répondant chirurgie
• Dr Di Lucca J.	Cheffe de Clinique	Répondant immuno-allergologie
• Dr Rinderknecht J..	Cheffe de Clinique	
• Pr Panizzon P.	Médecin agréé	Radiothérapie
• Dr Noël B.	Médecin agréé	Phlébologie
• Dr Baudraz F.	Médecin agréée	Infections et mycologie dermatologique
• PD Lübke J.	Médecin agréé	Dermatite atopique
• Dr Vernez M.	Médecin agréé	Dermatopathologie
• Dr Brouard M.	Médecin agréé	Trichologie
• Dr Perrier P.	Médecin agréé	Chirurgie de Mohs
• Dr Guggisberg D. /Cerottini JP.	Médecins agréés	Mélanome



EXIGENCES FMH POUR LE SPÉCIALISTE EN DERMATOLOGIE ET VÉNÉRÉOLOGIE

DURÉE ET STRUCTURE DE LA FORMATION POST-GRADUÉE

- La formation postgraduée dure **5 ans** et est totalement spécifique; au plus 6 mois en angiologie et 6 mois en allergologie et immunologie clinique peuvent être validés.
- Au moins 3 ans de formation doivent être accomplis dans des établissements de formation reconnus en dermatologie et vénéréologie de catégorie A. 2 ans de formation en catégorie A suffisent pour 3 ans de formation en catégorie B.
- Une formation MD/PhD peut être reconnue pour 1 an au maximum en tant que catégorie C. Il est recommandé de demander une autorisation préalable à la Commission des titres.
- 6 mois d'assistantat au plus peuvent être validés dans des cabinets médicaux dermatologiques reconnus (= catégorie D) et pour 14 jours de remplacement au maximum.

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

- Chaque candidat tient régulièrement un **log-book** contenant les objectifs de la formation postgraduée et documentant ses avancées professionnelles (y compris les cours suivis, sa formation continue, les réunions scientifiques, etc.). Le candidat joint son logbook à sa demande de titre.
- Participation à **3 réunions scientifiques** organisées par la Société Suisse de Dermatologie et Vénéréologie (SSDV).
- **Participation aux cours** suivants organisés ou reconnus par la SSDV: cours sur les méthodes de thérapie physique en dermatologie, cours de dermato-allergologie, cours de dermatoscopie, cours d'angiologie, cours de dermatopathologie, cours de dermatologie chirurgicale, cours de vénéréologie, cours de dermatologie pédiatrique.
- **Publication d'un travail scientifique «peer-reviewed»** en dermatologie et vénéréologie comme auteur principal.



PRÉ-REQUIS POUR L'ENGAGEMENT DANS LE SERVICE

- Etre titulaire du Diplôme fédéral de médecin ou équivalent
- Formation en médecine interne, chirurgie ou pathologie de 2 ans

Ces pré-requis sont à mettre en parallèle avec les exigences du service et restent subordonnés à la décision du chef de service.

DÉROULEMENT

I. INTRODUCTION SUR LE LIEU DE FORMATION

Lors de la l'arrivée des assistants, une introduction d'une journée est prévue. En outre, un cahier des charges et un plan de formation leur sont remis.

II. PRISE EN CHARGE

Le médecin assistant en formation est pris en charge par le Médecin Chef de Service ou un médecin cadre désigné. Celui-ci assume les tâches suivantes :

- Entretien initial / informations / exigences
- Etablissement du contrat (*annexe 1*) et du plan de formation (*annexe 2*), signé par le médecin assistant et visé par le Médecin Chef de Service
- Définition d'objectifs à court, moyen et long terme
- Evaluation des progrès réalisés et des problèmes éventuels par une rencontre avec les répondants du tournus après chaque tournus de 6 mois (*annexe 3*),
- Evaluation 1x/an avec le Chef de Service et préparation de l'élaboration du certificat FMH

III. DÉFINITION DES OBJECTIFS

La définition des objectifs pour une période donnée se base sur la formation déjà acquise par l'assistant, le but professionnel visé par l'assistant et les besoins du Service. Les objectifs généraux sont fixés au début de l'engagement entre l'assistant et le Médecin Chef de Service. Les objectifs plus spécifiques à chaque tournus sont précisés au début de chaque période et leur atteinte est évaluée par le Médecin Chef de Service/tuteur et le médecin assistant en formation. A cette occasion, l'organisation et les possibilités offertes par le secteur où a eu lieu la période de



Le Service s'engage à mettre à disposition l'infrastructure, l'organisation et l'encadrement nécessaires de manière à faciliter le transfert et l'acquisition de connaissances.

Il est de la responsabilité du médecin assistant de prendre en charge sa formation, en particulier par la participation aux activités de formation offertes (obligatoires ou facultatives), par la lecture régulière d'un certain nombre de revues importantes pour le domaine et par l'établissement de son propre programme de lecture systématique des domaines examinés lors de l'examen de fin de formation.

Ainsi, l'atteinte des objectifs de formation repose sur l'engagement réciproque du service et du médecin en formation.

IV. ORGANISATION DE LA FORMATION POST-GRADUÉE

La formation post-graduée dans le Service de Dermatologie et Vénérologie au CHUV englobe :

- Rotations dans les tournus cliniques, notamment (i) Unité d'hospitalisation, (ii) Consultations ambulatoire générale et d'urgence, (iii) Unité interventionnelle, (iv) Tournus d'immuno-dermatologie et allergologie, (v) Tournus en dermato-oncologie, et (vi) Tournus en histopathologie (**Tableau 1**)
- Formation post-graduée intégrée dans la semaine de travail (**Tableau 2**)
- Modules de formations post-graduées FMH obligatoires
- En plus de la formation post-graduée intégrée dans la semaine de travail le Service offre au minimum 5 jours de formation continue/année, comprenant la participation obligatoire à une réunion annuelle en Suisse de la SSDV.
- Dans certains cas, 3 jours supplémentaires peuvent s'ajouter au module de formation (p.ex. congrès nationaux ou internationaux). En général, ceci suppose la présentation d'un travail personnel.
- Pour les médecins effectuant l'ensemble de leur formation à Lausanne, un encadrement est prévu pour la réalisation d'un travail personnel devant aboutir à la publication dans une revue médicale d'au moins un travail scientifique dans le domaine de la dermatologie dans un journal « peer reviewed ».



Tableau 1 : Tournus cliniques

Secteur	Domaine	Collectif	Durée
Consultations ambulatoires de dermatologie générale et consultation d'urgences dermatologiques (jours ouvrables)	<ul style="list-style-type: none">▶ Consultations polyclinique générales▶ Consultations urgences et prise en charge téléphonique depuis l'intérieur et l'extérieur du CHUV▶ Consultations spécialisées en MST, gynécologie dermatologique, infections/mycologie, trichologie	Environ 24000 consultations ambulatoires par an	24 mois, équivalent plein temps
Unité d'hospitalisation (24h/24)	<ul style="list-style-type: none">▶ Prise en charge des patients hospitalisés dans l'Unité de dermatologie▶ Prise en charge de traitements ambulatoires à l'hôpital de jour	Environ 350 patients par an	Minimum 6 mois, équivalent plein temps
Unité interventionnelle (jours ouvrables)	<ul style="list-style-type: none">▶ Chirurgie ambulatoire▶ Traitements lasers▶ Prise en charge des plaies chroniques à l'hôpital de jour▶ Phlébologie▶ Consultation multidisciplinaire pied à risque	Environ 4000/an 4 heures/semaine 4 heures/semaine 4 heures/semaine 2 heures/semaine	Minimum 6 mois, équivalent plein temps
Immuno-dermatologie et allergologie	<ul style="list-style-type: none">▶ Consultation dermatoses auto-immunes▶ DERIAL▶ Consultation psoriasis	4 heures/semaine 2 heures/semaine 4 heures/semaine	Minimum 6 mois



Service de Dermatologie

Hôpital de Beaumont
 Av. de Beaumont 29
 CH-1011 Lausanne

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tests épicutanés ▶ Consultation allergologie et maladies professionnelles ▶ Photothérapie ▶ Trichologie 	<p>4 heures/semaine</p> <p>4 heures/semaine</p> <p>1 heures/semaine</p> <p>2 heures/mois</p>	
Dermato-oncologie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mélanome ▶ Tumeur non-mélanocytaires ▶ Lymphome cutanés ▶ RTH ▶ Immuno-supprimés 		Minimum 6 mois, équivalent plein temps
Histopathologie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Macroscopie ▶ Microscopie ▶ Immunofluorescence ▶ Présentation des travaux colloques cliniques 	7000 par an	Minimum 6 mois, équivalent plein temps
Dermato-pédiatre et dermatologie génétique			Minimum 6 mois, équivalent plein temps

Tableau 2 : Formation post-graduée structurée

	Durée	Fréquence annuelle	Obligatoire
Présentations de cas cliniques du service	½ heure	Environ 250	X
Book Club / Journal club Clinique du Service	1 heure	35	X
Colloque clinique interne du Service (Petit colloque)	1 heure	35	X
Colloque clinique externe du Service (Grand colloque)	4 heures	8	X
Rencontres Romandes de Dermatologie	1 jour	1	X
Congrès national de la SSDV	2 jours	1	X
Séminaires de recherche dermatologique	1 heure	12	
Congrès nationaux ou internationaux avec présentation de résultat	1 jour	3	
Colloque multidisciplinaire	1 heure	12	X



Service de Dermatologie

Hôpital de Beaumont
Av. de Beaumont 29
CH-1011 Lausanne

Le programme détaillé de formation post-graduée en Dermatologie et Vénérologie avec les contenus et les exigences de la formation peut être consulté sous :

http://www.chuv.ch/internet-for-docs/isfm_dermato_prog.pdf

Durant les 5 ans de formation post-graduée au sein du Service de Dermatologie et Vénérologie, une formation dans les neuf disciplines suivantes obligatoires est garantie :

- 1) Allergologie et immunologie Clinique.
- 2) Angiologie,
- 3) Dermatologie chirurgicale,
- 4) Dermatopathologie et immunopathologie,
- 5) Mycologie,
- 6) Photobiologie et photothérapie (y compris thérapie photodynamique) et lasérothérapie,
- 7) Proctologie,
- 8) Dermato-oncologie,
- 9) Prévention et réadaptation